F

Mai 2012

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente et unième session

Rome, 14-18 mai 2012

Ordre du jour provisoire annoté

RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES

14-16 mai 2012

I. QUESTIONS LIMINAIRES

1. Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

II. QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS MONDIALES ET RÉGIONALES

7. Prévention des pertes alimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région

Compte tenu du des ressources naturelles fragiles et limitées dont elle dispose, d'une croissance démographique rapide et d'une demande alimentaire en hausse, la région Proche-Orient ne peut pas, structurellement, nourrir par elle-même sa population. En outre, les pertes et le gaspillage amoindrissent considérablement la disponibilité en produits alimentaires dans de nombreux pays de la région. Globalement, on estime que 60 pour cent des denrées périssables et 15 à 20 pour cent des denrées non périssables sont perdues après récolte. Il y a des pertes alimentaires aussi au niveau de la vente au détail et des consommateurs, qui peuvent représenter une partie importante des pertes de la filière alimentaire. La région Proche-Orient ne fait pas exception sur ce point. Les pertes de produits alimentaires y sont très élevées et extrêmement coûteuses. Leur réduction, tant sur le plan de la quantité que de la qualité, exige un ensemble de stratégies et d'approches qui comprennent le renforcement des capacités en vue d'améliorer les connaissances techniques, un meilleur savoir-faire

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

MD461/f

dans le domaine de la commercialisation, un changement des comportements en matière de consommation, davantage d'efforts de la part des détaillants et un environnement politique favorable.

Ce point de l'ordre du jour permettra d'examiner les informations disponibles sur la question et de débattre de politiques publiques appropriées, qui pourraient permettre de réduire le gaspillage et les pertes de produits alimentaires.

8. Mesures d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ces effets sur les ressources naturelles - situation des pêches, de l'aquaculture, des forêts et de l'élevage au Proche-Orient

L'adaptation aux effets du changement climatique au Proche-Orient et leur atténuation constituent un défi de la première importance pour les pays de la région. Ce point de l'ordre du jour permettra de souligner qu'il est nécessaire d'accorder davantage d'attention aux effets du changement climatique sur l'agriculture, les forêts et les pêches et aux mesures à prendre pour s'y adapter et les atténuer. Une attention spéciale sera accordée aux secteurs de l'élevage, des pêches et des forêts dans la région.

Le changement climatique a une incidence à divers égards sur l'élevage, qui représente 45 pour cent environ du produit intérieur brut agricole de la région, et sur la capacité de la biosphère de produire de quoi nourrir les cheptels. Faute de mesures efficaces d'adaptation et d'atténuation, les éleveurs de la région subiront des pertes sévères. L'élevage intensif contribue aussi au changement climatique par l'émission de gaz à effet de serre. Les pays membres devraient en tenir compte et prendre des mesures en conséquence.

Les secteurs régionaux de la pêche et de l'aquaculture sont eux aussi menacés par le changement climatique. Les communautés côtières, les pêcheurs et les aquaculteurs en subissent déjà lourdement les conséquences. Les effets du changement climatique pèseront aussi sur les secteurs halieutiques et aquacoles et en modifieront la configuration. Certains pays et certaines pêcheries en profiteront, tandis que d'autres y perdront.

Le changement climatique place aussi la région face à des défis majeurs en ce qui concerne les forêts et les parcours. Les pays doivent mettre au point des réponses politiques, juridiques et institutionnelles qui soient appropriées dans ces domaines, et renforcer leur capacité de planification et de mise en place de mesures visant aussi bien l'adaptation au changement climatique que l'atténuation de ses effets, aux niveaux national et local.

9. Dialogue entre les diverses parties prenantes sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris les résultats de la Consultation des diverses parties prenantes au Proche-Orient

La présente Conférence régionale se propose de consulter des parties prenantes régionales venant d'horizons très différents au sujet de la première version du Cadre stratégique mondial, afin de veiller à ce qu'il contienne les perspectives régionales appropriées. Les observations formulées au cours de la consultation seront prises en compte à l'heure de rédiger la première version du Cadre stratégique mondial, laquelle sera présentée au CSA lors de sa session d'octobre 2012. Seront invités à débattre de ce document des représentants des États Membres, d'organisations internationales, d'associations et d'organisations de la société civile et du secteur privé; il est souhaitable que ceux-ci engagent des débats préalables avant les travaux des conférences régionales. Le Secrétariat présentera dans ses grandes lignes le Cadre stratégique mondial, ainsi que les résultats de l'atelier de consultation des diverses parties prenantes sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région Proche-Orient organisé en octobre 2011. Il ne s'agit pas de prendre des décisions, mais les avis formulés seront pris en compte dans la rédaction du Cadre stratégique mondial et un résumé des débats sera présenté par le Président du CSA dans son intervention lors de la Réunion ministérielle.

III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

10. **Activités conduites par la FAO dans la région en 2010-2011, Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région Proche-Orient pour l'exercice biennal 2014-2015, y compris le Récapitulatif des recommandations des organes régionaux de la FAO**

Au titre de ce point de l'ordre du jour seront présentées les activités conduites par la FAO dans la région en 2010-2011 et les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par la Conférence régionale précédente.

Les pays membres seront informés de la mise en œuvre du Programme de travail et budget de la FAO dans la région Proche-Orient en 2012-2013, y compris des résultats régionaux attendus. Les pays auront la possibilité de débattre des domaines d'action prioritaires dans la région pour l'exercice biennal 2014-2015. La Conférence examinera aussi les tendances mondiales et futurs défis à relever par l'Organisation, tels que proposés.

11. **Questions relatives à la décentralisation, y compris la couverture du Bureau régional pour le Proche-Orient, le Plan d'action immédiate pour l'application des recommandations relatives à l'évaluation des bureaux régional et sous-régionaux de la FAO au Proche-Orient, et la transition vers une approche plus dynamique**

La question de la décentralisation a été examinée lors de diverses réunions en 2011, notamment par le Comité du Programme, le Comité financier, le Conseil, le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO (Coc-EEI) et la Conférence. Le Conseil a demandé que les conférences régionales réunies en 2012 donnent des avis sur divers sujets, notamment sur la structure, la dotation en personnel, le fonctionnement et le financement des bureaux décentralisés.

Conformément à la recommandation formulée dans le rapport du CoC-EEI à la Conférence de la FAO et au Comité du Programme (cent-sixième session), ce point permettra:

- d'examiner la présence de la FAO dans les pays de la région; il s'agira d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation et de formuler des recommandations sur la structure et sur l'éventail de compétences souhaitables dans le réseau des bureaux décentralisés dans la région;

- de mieux définir la couverture du Bureau régional pour le Proche-Orient (action 3.86 du PAI) et, conformément aux recommandations de l'Évaluation des bureaux régional et sous-régionaux de la FAO au Proche-Orient, de présenter aux États Membres, pour examen et approbation, le Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation;

- d'examiner la création éventuelle de bureaux sous-régionaux dans la région.

Renouveau de la FAO – Transition vers une approche plus dynamique en 2012

Le rapport décrit la nouvelle orientation du renouveau de la FAO et met l'accent sur les avantages qui en découlent, sur l'accélération de la mise en œuvre, en 2012, des actions inscrites dans le PAI et sur la prise en compte du renouveau dans le programme de travail de l'Organisation. Les conférences régionales sont invitées à communiquer leurs observations sur les enjeux particuliers concernant leur région. Ces observations sont essentielles pour mener à bien le processus de renouveau et contribueront à la prise de décisions en connaissance de cause quant à la voie à suivre en matière de gestion.

IV. QUESTIONS DIVERSES

12. **Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient**

Le Programme de travail pluriannuel 2012-2015 pour la Conférence régionale pour le Proche-Orient qui aura été établi conformément aux actions 2.70, 2.71 et 2.72 du PAI sera examiné au titre de ce point.

13. **Date et lieu de la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient**

14. **Autres questions**

Rédaction, examen et adoption d'un projet de rapport de la Conférence régionale, pour examen et adoption lors de la Réunion ministérielle

NOTES D'INFORMATION[1]

a. Contribution des ressources naturelles des forêts et des parcours à la sécurité alimentaire: programmes, politiques et bonne gouvernance

Les politiques et programmes concernant la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement sont habituellement envisagés, gérés, mis en œuvre et financés indépendamment des politiques et programmes relatifs à la sécurité alimentaire. Toutefois, là où les populations locales participent à la gestion des forêts et des arbres et utilisent les ressources qu'ils représentent pour leur subsistance, les forêts ont un impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Le secteur des forêts peut donc jouer un rôle crucial dans la lutte contre la malnutrition. Les denrées alimentaires et les revenus tirés des forêts et des autres systèmes arborés dans la région Proche-Orient sont un élément important de la sécurité alimentaire des familles. Compte tenu du très large éventail des produits forestiers ligneux et non ligneux destinés à différents usages (alimentation, santé, artisanat, construction, etc.), les forêts et les arbres offrent des possibilités d'emplois directs et indirects, fournissent un revenu à des milliers de ménages, protègent les bassins versants et permettent de conserver la biodiversité.

Les forêts et les arbres contribuent aussi de façon indirecte à la sécurité alimentaire car ils jouent un rôle fondamental dans la durabilité des systèmes de production agricole. Au Proche-Orient, leur contribution au secteur de l'agriculture pourrait toutefois être plus importante si on adoptait une approche plus adaptée et systématique de l'agroforesterie et de la plantation d'arbres dans les systèmes agricoles et la remise en état des paysages.

b. Élaboration d'une stratégie régionale d'amélioration des statistiques agricoles dans la région Proche-Orient

Les systèmes et données statistiques agricoles laissent à désirer dans de nombreux pays du Proche-Orient. Les systèmes d'élaboration des statistiques présentent des lacunes, ils sont mal coordonnés, financés par des ressources insuffisantes et ne sont pas durables. Les données

[1] Les délégués pourront, s'ils le souhaitent, faire des observations au sujet des notes d'information au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Autres questions ».

obtenues ne sont par conséquent pas satisfaisantes quantitativement ni qualitativement et se prêtent mal à leur diffusion.

La stratégie régionale d'amélioration des statistiques agricoles vise à faire considérablement progresser les statistiques agricoles dans la région Proche-Orient et à satisfaire la demande croissante de données de qualité à l'appui des politiques de développement rural et agricole au XXIe siècle. Elle constitue une entreprise de longue haleine, dont la mise en œuvre s'effectuera par étapes. Elle constitue un cadre pour les systèmes statistiques nationaux, qui permettra aux pays de produire et d'utiliser les données de base qui sont nécessaires pour prendre des décisions en bonne connaissance de cause. Le document relatif à ce point de l'ordre du jour décrit de manière plus approfondie cette stratégie, y compris le plan de mise en œuvre y afférent, livre des propositions détaillées quant aux besoins et aux rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes et indique comment la mettre en œuvre.

c. Réduction des incidences négatives de la désertification sur la production agricole

Forme extrême de dégradation des terres, la désertification constitue une menace majeure pour la productivité partout dans le monde, en particulier au Proche-Orient. Dans les zones arides, deux milliards de personnes vivent de l'agriculture et de l'exploitation des ressources naturelles et subissent la désertification de plein fouet. Les principales causes de ce phénomène sont le changement climatique, la forte croissance démographique, l'urbanisation et l'agriculture intensive. Au Proche-Orient, 64 pour cent environ des terres sont arides et par conséquent extrêmement sujettes à la dégradation des sols et à la désertification; 79 pour cent de ces terres sont déjà dégradées. Cette dégradation est imputable à 98 pour cent à des activités humaines.

En vue de réduire les effets négatifs de la désertification, il faudrait adopter des solutions fondées sur la maîtrise des causes de dégradation des terres. La désertification étant le résultat de l'activité humaine, l'attention devrait être concentrée essentiellement sur les parcours et zones de pâturage naturels, sur l'agriculture dans les aires alluviales et sur les zones irriguées. Le document portera sur les différents types d'efforts qu'il faut consentir pour réduire la dégradation des sols et la désertification; on y trouvera des recommandations sur les actions et les politiques qui pourraient être menées au niveau régional.

d. Récapitulatif des recommandations des commissions et des réunions régionales au Proche-Orient

Ce document récapitule les conclusions et recommandations des commissions régionales ainsi que d'autres réunions régionales pertinentes organisées au Proche-Orient en ce qui concerne i) les questions de politique et de réglementation et ii) les questions de programme et budget. Les instances régionales sont, entre autres, la Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient, la Commission régionale des pêches (COREPECHES), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO) et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale.

e. Renouveau de la FAO – Transition vers une approche plus dynamique en 2012

Le rapport « Renouveau de la FAO – Transition vers une approche plus dynamique en 2012 » décrit la nouvelle orientation du renouveau de la FAO et met l'accent sur les avantages qui en découlent, sur l'accélération de la mise en œuvre, en 2012, des actions inscrites dans le PAI et sur la prise en compte du renouveau dans le programme de travail de l'Organisation. La Conférence régionale est invitée à communiquer ses observations sur les enjeux particuliers concernant la région. Ces observations sont essentielles pour mener à bien le processus de renouveau et contribueront à la prise de décisions en bonne connaissance de cause quant à la voie à suivre en matière de gestion.

f. Tendances mondiales et futurs défis à relever par l'Organisation

Ce document a été mis au point pour permettre la formulation du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme révisés 2014-2017 de la FAO. Il s'agit d'un projet qui indique les grandes lignes des principales tendances mondiales et leur place dans la réalisation des objectifs mondiaux de la FAO. Elles constitueront la base qui permettra de définir les nouvelles grandes priorités de l'Organisation et les principaux enjeux en ce qui concerne les objectifs stratégiques de l'Organisation. Le document servira dans tous les débats généraux sur les priorités énoncées au point 10.

RÉUNION MINISTÉRIELLE

17-18 mai 2012

3. **Déclaration du Directeur général**
4. **Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO**
5. **Déclaration du Président de la trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient**

Au cours de son intervention, le Président de la trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient présentera succinctement les résultats des travaux de la trente-septième session de la Conférence de la FAO (Rome, 25 juin-2 juillet 2011) et de la cent quarante et unième session du Conseil de la FAO (11-15 avril 2011) sur les questions intéressant la région. Il fera aussi le point sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO.

6. **Déclaration du Président du CSA sur les résultats de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et compte rendu de l'état d'avancement de la réforme du CSA**

Le Président du CSA fera brièvement rapport sur les résultats des travaux de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et rendra compte de l'état d'avancement de la réforme du CSA. Il fera aussi le point sur les initiatives mondiales et régionales, ainsi que sur leurs liens avec les activités du CSA, et sur les efforts de coordination à l'échelle mondiale et l'appui à des processus nationaux, tels que la cartographie des activités en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays. Une consultation sur ces questions sera organisée au cours de la Réunion des hauts fonctionnaires, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

Examen et approbation du rapport de la Conférence

Le projet de rapport de la Conférence régionale, mis au point par le Comité technique, sera examiné, débattu et approuvé. Les débats porteront sur les questions suivantes:

i. Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales
ii. Questions relatives au programme et au budget
iii. Questions diverses

Le rapport sera présenté par le Rapporteur.